



**Procès verbal du Conseil Municipal**  
**~ Saint Laurent Sur Oust ~**  
**Mardi 28 février 2023- Heure 19h00**  
**Convocation du 13 février 2023**  
**Salle du conseil**

**Absents :** -M. GUILLEMOT Thomas  
-MME ASFEZ Peggy donnant  
pouvoir à M DANY Stéphane  
-M. LE GOFF Tony

**Présents :** -MME BRULE Corinne  
-M. BERTHET Michel  
-MME PERRET Morgane  
-M. MICHEL Rémi  
-M. DANY Stéphane  
-M. DESFONTAINE Gilles  
-MME BRULE Corinne

Début du Conseil Municipal 19h00

- **Mise à disposition d'un local pour la garderie**

M. le Maire informe le Conseil de la demande de l'école quant à la mise à disposition d'un local dans lequel se déroulerait la garderie du matin et du soir. La médiathèque a été proposée comme local.

Le conseil décide d'effectuer la demande d'autorisation d'accueil de la garderie dans la médiathèque auprès de la DDTM du Morbihan ainsi que du SDIS

- **Convention entre les médiathèques du réseau ROC**

M. le Maire présente au conseil l'avenant de la convention entre les médiathèques du réseau ROC. Après en avoir pris connaissance, le conseil décide à l'unanimité d'approuver cet avenant et autorise le maire à signer.

- **Règlement de la médiathèque.**

M. le Maire présente au Conseil le règlement concernant la médiathèque de Saint Laurent sur Oust. Après en avoir pris connaissance, le conseil décide d'approuver le règlement de la médiathèque

- Tableau des effectifs

M. le Maire informe propose au conseil le tableau des effectifs suivant :

Postes	Grades autorisés	Durée possibles	effectifs	Vacance d'un poste
Secrétaire de mairie	-Adjoint administratif -Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe -Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe -Rédacteur -Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe -Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	-mi-temps ou -35h	1	non
Agent polyvalent	-Adjoint technique -Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe -Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe -Agent de maîtrise -Agent de maîtrise principal	mi-temps ou 35h	3	non

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver à l'unanimité le tableau des effectifs 2023.

- Création poste agent de maîtrise

Suite à une demande de promotion, la maire propose au conseil la création du poste d'agent de maîtrise. Le conseil ne voyant pas la nécessité pour la commune, étant donné le peu de personnel nécessaire au fonctionnement, de créer ce poste, décide à l'unanimité de refuser la création du poste d'agent de maîtrise.

- Augmentation de la taxe foncière

M. le Maire informe le conseil de la possibilité d'augmenter les taux de la taxe foncière de la commune pour 2023. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière pour 2023.

- Travaux des Bruyères

M. le Maire informe le conseil que les travaux de voirie engagés aux Bruyères seront repris par un autre prestataire et que la mairie est dans l'attente de derniers devis avant de décider quel nouveau prestataire reprendra la suite des travaux.

- Potelet de la place de l'église

M. le Maire informe le conseil de son entrevue avec un médiateur concernant le potelet situé sur la place de l'église et propose de décaler l'emplacement du potelet afin de permettre un passage au propriétaire du terrain jouxtant la place de l'église. Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'approuver le changement de place du potelet. Des travaux seront entrepris dès que possible en ce sens.

- Subventions 2023

M. le Maire présente au conseil les différentes demandes de subventions pour 2023. Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser des subventions aux organismes suivants :

- Les Restos du Cœur : 100<sup>e</sup>
- Adapei : 100 euros
- La banque alimentaire du Morbihan : 80 euros
- L'outil en main de RUFFIAC : 30 euros
- Les Sapeurs-Pompiers du Morbihan : 100 euros

*Fin du conseil 21h00*

---

Le Président de séance

Le Maire,

Michel BERTHET



Le secrétaire de séance

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

Stéphane DANY



